

## **Jeu BIZZWISHLIST**

**Article 1** : La SAS BZB, dont le siège se situe 152 Avenue Alfred Motte à Roubaix (59100), immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 482 435 898 organise du 23 novembre au 20 décembre 2015 un jeu intitulé « BIZZWISHLIST» via une application facebook accessible sur [www.bizzbee.com](http://www.bizzbee.com)

**Article 2** : L'opération est ouverte à toute personne résidant en France métropolitaine, à Monaco et en Belgique, à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et des membres de leur famille.

La participation des mineurs implique qu'ils aient préalablement obtenu l'accord de leurs représentants légaux. BZB se réserve le droit d'en demander la justification à tout moment.

Plusieurs participations par profil facebook peuvent être enregistrées sur la durée du Jeu à raison d'une chance par jour.

Les participants s'interdisent cependant toute utilisation abusive par quelques moyens que ce soit et notamment la création de faux compte facebook ayant vocation à contourner le présent règlement et à multiplier les chances de gain. Les participants ne pourront donc utiliser qu'un seul compte facebook pour participer à l'opération.

BZB se réserve le droit de demander aux gagnants de justifier de leur identité au moment du retrait de leur lot.

En cas de fraude, BZB se réserve le droit d'exclure le participant et ainsi d'annuler sa participation au jeu.

**Article 3** : Pour participer au concours, le participant doit :

1. Se rendre sur l'onglet «BIZZWISHLIST» sur [www.bizzbee.com](http://www.bizzbee.com)
2. Compléter le formulaire d'inscription et remplir les champs obligatoires pour la participation au jeu.
3. Accepter le règlement
4. Composer une wishlist de Noël avec les visuels vêtements Bizzbee
5. Valider sa wishlist pour participer à un premier instant gagnant « 1 wishlist/jour à gagner »
6. Une fois la wishlist validée, les participants pourront partager leurs wishlists afin de s'inscrire à un tirage au sort pour gagner la SUPER WISHLIST de 300€

Chaque participant a la possibilité de jouer plusieurs fois pendant la durée du jeu à raison d'une fois par jour.

**Article 4** : Le jeu se terminera le 20 décembre 2015

BZB met en jeu 28 wishlists Bizzbee sous forme de 28 cartes cadeaux de la valeur des wishlists gagnantes, dans la limite de 100 euros maximum.

Les 28 gagnants des instants gagnants seront ceux qui valideront leurs wishlists à un instant préalablement déterminé par BZB.

Si aucun internaute ne valide sa wishlist à cet instant, le lot sera attribué au participant qui la validera au moment postérieur le plus proche de l'instant gagnant.

Le 22 décembre nous tirerons au sort le gagnant de la super wishlist de 300 euros parmi les participants ayant partagé leur wishlist.

Les cartes cadeaux sont valables pendant un an en magasin et sur Bizzbee.com. Elles ne seront pas valables sur le site Place des tendances et non valables pour l'achat d'autres cartes cadeaux.

**Article 5 :** Les dotations sont nominatives et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une contrepartie financière, d'un remboursement, d'un échange ou être attribuées à d'autres personnes que celles identifiées lors de l'inscription au jeu.

**Article 6 :** Les gagnants seront avertis au plus tard deux semaines suivant la date de fin du jeu par l'intermédiaire de l'adresse e-mail renseignée sur le formulaire de participation.

**Article 7 :** La société BZB ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités, et/ou ses lots devaient être partiellement ou totalement reportés, modifiés ou annulés.

**Article 8 :** Le présent jeu n'est ni géré ni parrainé par Facebook. En conséquence aucune information transmise par les participants à BZB ne sera communiquée à Facebook.

**Article 9 :** La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

**Article 10 :** Le présent règlement est consultable sur l'onglet de l'application sur [www.bizzbee.com](http://www.bizzbee.com)

**Article 11 :** Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du concours, et l'attribution des lots.

**Article 12** : Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant qui peut s'exercer sur simple demande par courrier à Bizzbee Service Clients - 152 avenue Alfred Motte - 59100 Roubaix ou par e-mail à [service-clients@bizzbee.fr](mailto:service-clients@bizzbee.fr).